



## ► 4 bonnes raisons de choisir AGRICÉO

- 1 **Vous optimisez la gestion de votre trésorerie**  
En ajustant vos dépenses à vos recettes.
- 2 **Vous optimisez la durée du financement de votre tracteur**  
En fonction de votre utilisation du tracteur et des autres besoins d'investissement de votre exploitation.
- 3 **Vous optimisez vos frais financiers**  
En évitant les incidents bancaires lors de déficits de trésorerie.
- 4 **Vous optimisez votre coût du crédit**  
En réduisant la durée ou en majorant vos loyers, lors d'excédents de trésorerie.

## ► Comment bénéficier d'AGRICÉO

**AGRICÉO** est réservé en exclusivité aux exploitants agricoles.

! L'option **AGRICÉO** n'est valable qu'avec un financement en crédit-bail et concerne les tracteurs, moissonneuses-batteuses et presses à haute densité neufs du groupe AGCO.

! Premier loyer sous forme de reprise ou d'apport de 20 % du prix de vente minimum.

! Durée maximum du crédit-bail : 84 mois.

! Offre soumise à acceptation de crédit par AGCO Finance.

! Valable sur des loyers initiaux linéaires (périodicités acceptées : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

## ► Un coût économique

L'option **AGRICÉO** est désormais offerte.

Forfait de 40 € HT par modulation.

Votre concessionnaire

*Challenger*

**FENDT**



MASSEY FERGUSON

**VALTRA**

**AGCO  
FINANCE SAS**

2 rue Charles Tellier  
BP 90743  
60 007 BEAUVAIS Cedex  
Tél. 03 64 99 02 00  
accueil@agcofinance.com  
www.agcofinance.com



**AGRICÉO**  
Imaginé par AGCO Finance en 2011



**Avec l'option gratuite AGRICÉO, votre crédit-bail s'adapte à vos revenus**

► On ne peut pas prédire son avenir...  
Mais on peut le gérer.

# AGRICÉO

Mon revenu varie, mes échéances aussi.

## ► POURQUOI AGRICÉO ?

Vous le savez mieux que personne, nous sommes aujourd'hui entrés dans l'ère de l'instabilité.

Jusqu'alors vos revenus connaissaient d'une année à l'autre des évolutions plutôt mesurées, vous pouviez anticiper. Mais le monde a changé, il faut désormais compter sur des écarts annuels beaucoup plus importants et allant jusqu'à 50 %.

Cette instabilité des prix pèse sur votre exploitation et génère de fortes variations sur votre trésorerie. Il est difficile de trouver l'équilibre.

C'est pour cela que AGCO FINANCE a créé l'option **AGRICÉO**, le crédit-bail à loyers modulables.

Grâce à **AGRICÉO**, vous pouvez maintenant ajuster vos remboursements en fonction de vos revenus.

## ► C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ

En option sur votre crédit-bail, **AGRICÉO** vous permet de faire varier vos échéances par rapport à votre loyer initial.

Vous pouvez ainsi augmenter vos loyers, c'est la majoration. Ou bien les diminuer, c'est la minoration.

Avec **AGRICÉO** faites varier vos échéances

**À LA BAISSÉ**  
Minoration de 50 % ou de 30 %

**À LA HAUSSE**  
Pas de plafond

### ► VOUS CHOISISSEZ DE MINORER SOIT

- 3 x 30 %, ou,
- 2 x 50 %, avec possibilité de :

■ Augmenter les loyers suivants, ou,

■ Maintenir les loyers suivants et reporter le montant minoré dans un loyer à la fin du contrat.

Vous pouvez minorer au maximum deux loyers consécutifs.

### ► VOUS CHOISISSEZ DE MAJORER

Votre échéance augmentera en fonction de la hausse que vous aurez choisi et les loyers suivants diminueront.

### Exemples

...Et je choisis l'option :

- loyer supplémentaire
- augmentation des loyers suivants
- majoration d'un loyer

### ► JE MINORE DE 50 % MON PREMIER LOYER, ET JE CHOISIS EN OPTION UN LOYER SUPPLÉMENTAIRE

■ Mon premier loyer est de 5 000 €, les quatre loyers suivants passent à 10 000 €, puis un 6<sup>ème</sup> loyer de 5 000 €\*.



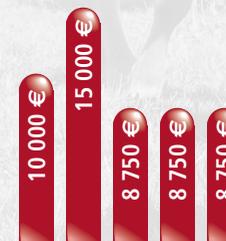
### ► JE MINORE DE 30 % MON SECOND LOYER, ET JE CHOISIS EN OPTION D'AUGMENTER LES LOYERS SUIVANTS

■ Mon premier loyer est de 10 000 €, le suivant de 7 000 € puis les trois loyers suivants passent à 11 000 €\*.



### ► JE DÉCIDE DE MAJORER DE 50 % LE DEUXIÈME LOYER ET DE DIMINUER LES SUIVANTS

■ Mon premier loyer est de 10 000 €, le deuxième de 15 000 € puis les loyers suivants passent à 8 750 €\*.



\* Hors impact des intérêts intercalaires de report au taux de EMTX 3-5 ans + 1,50 % en vigueur au jour de la demande.

